



ARRÊTÉ N° M_AR2405_255

**Réglementant la circulation et le stationnement
21 Chemin de Buglise**

SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,

VU le Code de la route,

VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers.

CONSIDÉRANT

- la demande formulée le 23 mai 2024 par la SARL TRANSLIN,
- la nécessité de permettre le bon déroulement des travaux tout en préservant la sécurité générale.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à la SARL TRANSLIN de procéder à des travaux d'enrobés chez son client, au 21 chemin de Buglise, la rue sera barrée le temps de l'intervention, **le vendredi 31 mai 2024 de 7h30 à 14h.**

Une déviation sera mise en place par la rue de Verdun, la rue Jules Siegfried et la rue Louis Pasteur, le temps de l'intervention.

Une note d'information devra être distribuée aux riverains ou ceux-ci devront être prévenus individuellement avant l'intervention.

Article 2 : Toutes précautions devront être prises par la SARL TRANSLIN pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : La SARL TRANSLIN, chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée concernant le chantier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

A Montivilliers,

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick LE COQ

Adjoint en charge du cadre de vie et des espaces publics

